

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Bibliothèque multimédia-  
Demande de subvention  
de fonctionnement  
auprès du Conseil  
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 février 2009  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 13 février 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

**N° DE DOSSIER** : 09 A 01

**OBJET** : BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Monsieur BATTISTELLI

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Général des Yvelines a mis en place un dispositif d'aide au fonctionnement des bibliothèques pour accompagner la politique de développement de la lecture publique des communes des Yvelines.

Pour répondre aux conditions de recevabilité, les dépenses d'acquisition de livres, d'abonnement et de reliure doivent s'élever au minimum à 0,61 € par habitant. Une majoration de 5 % est accordée aux communes de plus de 3 000 habitants dont la masse salariale du personnel qualifié (filiale culturelle) représente au moins 6,10 € par habitant. Cette subvention est plafonnée à 30 500 € pour une commune de la taille de Saint-Germain-en-Laye.

Dans le cadre de ce dispositif et compte tenu du fait que Saint-Germain-en-Laye répond à tous ces critères, une subvention de 30 500 € a été accordée à la Ville de Saint-Germain-en-Laye en 2008. Une subvention peut également être obtenue en 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'attribution de subvention au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE l'attribution de subvention au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC